

## AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
TRANSPORTS

*Direction générale de l'aviation civile*

### **Décision du 1<sup>er</sup> octobre 2017 portant délégation de signature pour le budget annexe « contrôle et exploitation aériens » (service technique de l'aviation civile)**

NOR : TRAA1727104S

(texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du service technique de l'aviation civile,

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 29, 30, 31, 32 et 73;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », notamment son article 3;

Vu l'arrêté du 25 février 2009 modifié portant création du service technique de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 25 février 2009 modifié portant organisation du service technique de l'aviation civile;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2016 (administration centrale) portant nomination du directeur du service technique de l'aviation civile,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Pour les dépenses et les recettes du budget annexe du contrôle et de l'exploitation aériens, délégation de signature à l'effet de signer toutes pièces relatives à la compétence d'ordonnateur secondaire est donnée à:

Mme Sandrine LEFEBVRE-GUILLAUD, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice adjointe.

Mme Stéphanie CHAYLA, attachée d'administration, adjointe au chef du département administratif.

M. Guy SCHIANO di LOMBO, agent contractuel RIN, chef de la division finances.

#### Article 2

Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation est donnée à l'effet d'effectuer dans le système d'information les opérations liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » qui sont mentionnées dans les articles 29 à 32 du 7 novembre 2012 susvisé à:

Mme Laëtizia GAY-NEGRE, assistante d'administration, chef de la division achats.

M. Philippe SAGALIAPIDINE, adjoint administratif, gestionnaire budgétaire.

Mme Corinne SIGURET, adjoint administratif, gestionnaire budgétaire.  
Mme Martine QUINTREC, adjoint administratif principal, gestionnaire administratif.  
Mme Rosemine LELIEVRE, adjoint administratif principal, chargée de voyages.  
Mme Marie-Line VELASQUEZ, adjoint administratif principal, secrétaire du département aménagement, capacité, environnement.  
Mme Valérie GRIMOIN, adjoint administratif principal, chargée de voyages.  
Mme Martine THEVENEL, adjoint administratif principal, chargée de voyages.  
Mme Nathalie LE LAY, adjoint administratif principal, gestionnaire budgétaire.

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les ordres de déplacements temporaires sur le territoire métropolitain des agents relevant de leur autorité à :

Mme Béatrice QUENIN, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef de la division environnement.

M. Pierre LECLERC, ingénieur divisionnaire des TPE, chef de la division sécurité et capacité aéroportuaires.

Mme Myriam CHEZE, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division équipement.

M. Jean-Bernard RAVENEL, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef de la division sûreté.

M. André BARKAT, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division navigation aérienne.

### Article 4

Cette décision annule et remplace la décision du 1<sup>er</sup> juin 2017, portant délégation de signature pour le budget annexe « contrôle et exploitation aérien ».

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

*Le directeur du service technique  
de l'aviation civile,  
O. JOUANS*